

## Règles de câblage pour système de détection adressable

### Limites relatives aux défauts survenant sur les câbles ou les raccordements

Un défaut (coupure, court-circuit, mise à la terre) sur une voie de transmission au sens de la norme NF EN 54-2, y compris les circuits de détection incendie ou sur un câble d'alimentation électrique provenant d'un EAE ne doit pas faire perdre :

- plus d'un seul type de fonction (détection automatique ou détection manuelle),
- plus de 32 points (détecteurs et/ou déclencheurs manuels d'alarme),
- plus d'un scénario de mise en sécurité.

Un circuit de détection au sens de la norme NF EN 54-2 ne doit pas comporter plus de 128 points.

### Repérage des câbles

Les câbles du SDI doivent être repérés au niveau des bornes :

- de l'ECS,
- des EAE
- des boîtes de jonctions et/ou de dérivation.

### Repérage des équipements

Chaque détecteur ou déclencheur manuel doit au moins comporter l'indication de la zone dont ils relèvent. Cette indication doit être visible et être placée sur le socle ou à proximité immédiate. Le repérage doit être en accord avec l'indication fournie par l'ECS.

### Conditions d'installation des câbles

**Chemins de câbles** : les câbles doivent être posés soit en chemin de câbles, goulottes ou conduits soit fixés à un élément stable de la construction lorsqu'aucun support n'est mis en oeuvre. Chaque fois que possible, ils doivent être placés en torons, ces torons ne doivent être constitués que de câbles appartenant au SSI. Les chemins de câbles, goulottes et conduits doivent être facilement accessibles. Les topologies de câblage doivent respecter les prescriptions des constructeurs de matériels.

**Les câbles de l'installation incendie de courant faible doivent être séparés des câbles de courant fort.**

**Section et nature des câbles des circuits de détection** : le diamètre des câbles des circuits de détection y compris les liaisons avec les indicateurs d'action doit être au minimum de 8/10<sup>e</sup> mm. La nature et le type de câble utilisés doivent respecter les prescriptions des constructeurs de matériels centraux.

Un même câble ne doit pas être utilisé pour le raccordement de plus d'un circuit de détection. Dans le cas de circuit de détection rebouclé, l'aller et le retour doivent emprunter des câbles distincts.

La nature des câbles sera choisie de manière à ce que ni les opérations de leur mise en place ni les conditions d'environnement des lieux où ils cheminent n'aillent altérer leurs propriétés mécaniques et électriques selon les dispositions du chapitre 5.2 de la norme NFC 15-100. Les câbles ne doivent pas être installés à des endroits susceptibles d'avoir de hauts niveaux d'interférences électromagnétiques.

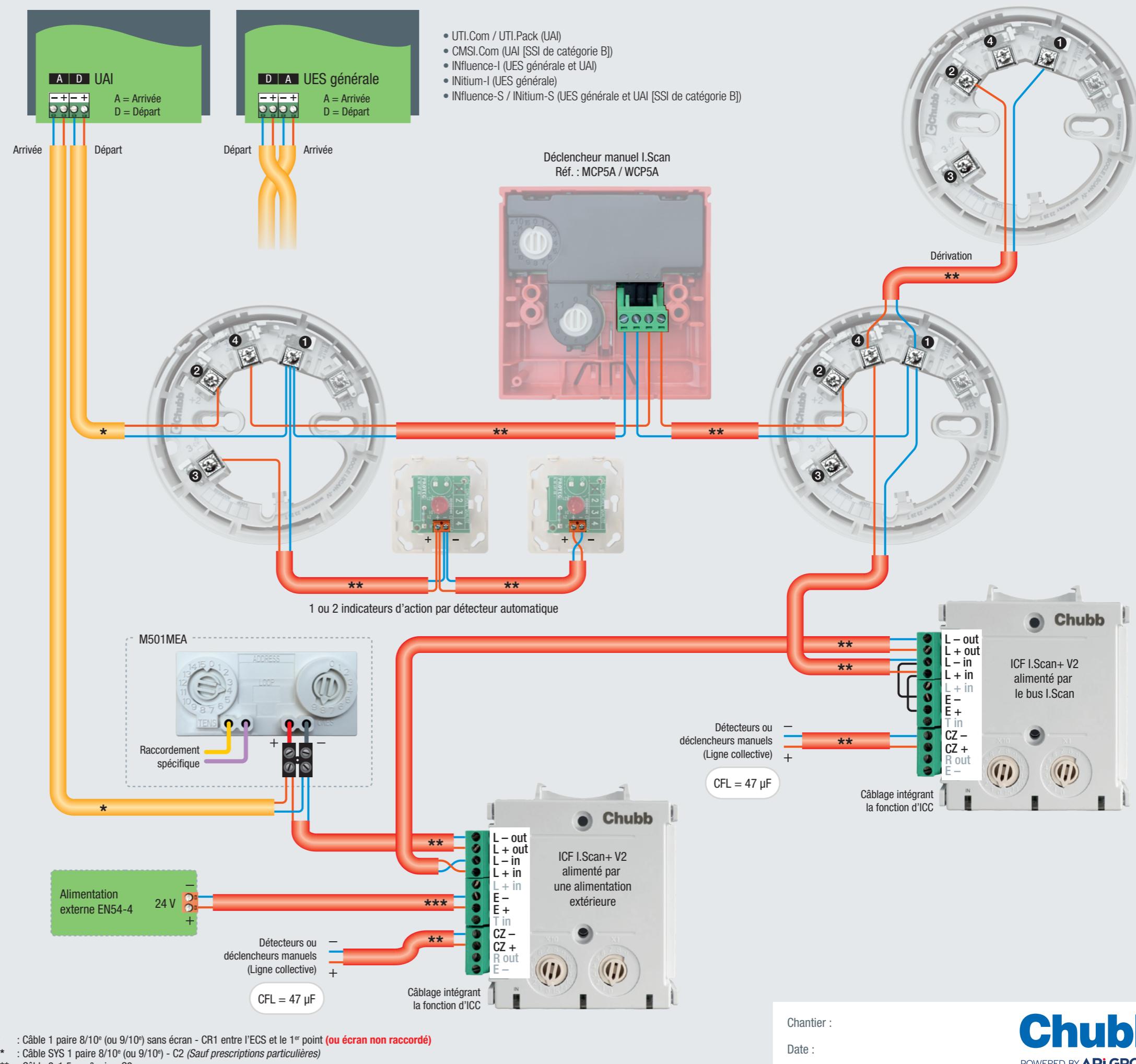
Sauf prescriptions particulières les circuits de détection entre les différents matériaux du SDI doivent être réalisés en câble de la catégorie C2.

Prescriptions particulières :

- Tous les câbles reliant l'ECS (matériel central ou déporté) au premier point (sur l'aller et le retour pour les circuits rebouclés) doivent être réalisés en câble de la catégorie CR1,
- Les voies de transmission ou les circuits de détection rebouclés traversant deux fois des locaux non surveillés doivent être réalisés en câble CR1 dans la traversée des ces locaux,
- Les voies de transmission ou les circuits de détection non rebouclés doivent être réalisés en câble CR1 dans la traversée des locaux non surveillés.

**Raccordements et connexions** : toutes jonctions sur les câbles, autres que celles situées à l'intérieur des enveloppes des constituants doivent être évitées autant que possible. Lorsque ceci n'est pas possible :

- les dispositifs de dérivation ou de jonction correspondants et leurs enveloppes doivent satisfaire à l'essai au fil incandescence défini dans la norme NF EN 60695-2-11, la température du fil incandescent étant de 960 °C,
- les connexions doivent être réalisées dans un boîtier de raccordement adapté (au type de câble, à la section des conducteurs, etc.), exclusivement dédié au SSI, accessible et identifié, pour éviter toute confusion avec les autres installations,
- le câblage aboutissant aux points sur les circuits de détection doit être réalisé de façon à réduire au minimum le risque de dommage mécanique, seules les entrées/sorties prévues et réservées aux câbles doivent être utilisées. Le nombre des jonctions doit être réduit au minimum sur le parcours du câblage aboutissant aux points sur les circuits de détection. Tout raccordement nécessaire doit être soit soudé, soit vissé, soit clipsé.



## Adressage des détecteurs et des déclencheurs manuels

### Détecteur automatique I.Scan+

Adressage des détecteurs automatiques

de 01

à 99

à 99